

PORT-GENTIL

pog.union@sonapresse.com

L'Hôtel de Ville en guerre contre l'occupation du domaine public

René AKONE DZOPE
Port-Gentil/Gabon

LES nouveaux locataires de l'Hôtel de Ville sont en guerre contre l'occupation anarchique du domaine public. Un phénomène amplifié par l'impitoyable crise économique et son corollaire de fermeture des entreprises suivie de licenciements, de chômage technique, etc. La municipalité, par moments, se retrouve perplexe entre appliquer la loi dans toute sa rigueur et laisser des compatriotes se débrouiller. Plusieurs constructions en bordure de route, dans cette opération, portent des marques "A casser", "A démolir", "Arrêt des travaux", "A enlever dans

10 jours"... Dans bien de cas, certains n'obtempèrent pas. Pis, ils maintiennent leurs chantiers. Il y en a qui s'en défendent en arguant que "c'est la route qui nous a trouvés ici". Une question se pose toutefois : sont-ils passés par l'urbanisme aux fins de s'assurer que l'État n'a pas de projet sur leur site ? Pas évident ! Le problème, relève un tapissier, est que "l'État ne propose presque pas, sinon rarement, des terrains viabilisés. La population augmente rapidement, les citadins veulent les toits et investissent là où ils le peuvent. Parfois, lorsqu'on initie un dossier en bonne et due forme, les choses traînent, alors qu'on veut construire". Cependant, ces habitations, commerces au

bord de la chaussée, mettent leurs propriétaires en danger permanent et ternissent, dans certains cas, l'image de la cité. L'initiative de l'Hôtel de Ville, salutaire, va se heurter, à coup sûr, à la résistance des fautifs. Certains de leurs prédécesseurs ont essayé, sans succès, la manœuvre. Parce qu'en sus, ils se sont retrouvés avec de gros poissons dans leurs filets. Et comme solution alternative, il fallait payer des amendes au mètre carré. Chacun a sa touche.



Photo: Julie Nguimbi

Un garage en bordure de route

Quid des produits sans date de péremption ?

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil / Gabon

LES consommateurs ont pris d'assaut magasins, boutiques et autres épiceries pour faire le plein des produits de première nécessité. La situation actuelle étant en train d'influencer leurs habitudes d'approvisionnement. Seulement, beaucoup sont moins regardants sur la qualité de ce qu'ils achètent. Il suffit de faire le tour des commerces pour s'apercevoir que les clients se bousculent, et pour cause : les lendemains sont de plus en plus incertains, les ravages faits par le Covid-19 çà et là, et relayés par les médias n'étant pas de nature à rassurer. Si l'une des préoccupations des pouvoirs publics et, plus largement, des consommateurs, est de veiller à ce qu'on n'assiste pas à une flambée des prix des produits de première nécessité, il y aurait également lieu de s'interroger sur la qualité de certaines denrées, surtout en ce qui concerne les aliments. Si, dans les grandes



Photo: Sidonie Ambongula

Les congélateurs des magasins sont pris d'assaut. surfaces, l'étiquetage rassure, il n'en est pas toujours de même chez plusieurs détaillants ayant pignon sur rue. Dans les premières, pattes et ailes de poulet, de poule ou de dinde, queue, jarret ou ragoût de bœuf sont conditionnés de manière à indiquer clairement la date de péremption. Et lorsque celle-ci est imminente, des opérations de bradage sont organisées, les clients étant informés des délais de consommation des produits soldés. Ailleurs, ces produits sont présentés en vrac, dans des caissons vitrés, le soin étant laissé aux clients de composer leurs colis et de les faire peser. Ici, aucune indication sur la date de péremption. Les services de la consommation et de la concurrence ont donc du pain sur la planche.



Charles AMORISANI

31 mars 2015 - 31 mars 2020

Déjà **05 ans** que tu nous as quittés. Nous voulons rendre gloire à Dieu pour ces moments passés en ta compagnie.

Ton amour, ton sourire, ta joie de vivre et ton humour resteront à jamais gravés dans nos coeurs.

Ta veuve, tes enfants et petits-enfants